Format 250/176 (Marge de 0 m. 04)

Circulaire minist. du 26 Décembre 1904

Rédigé et écrit par le gendarme Kerdilès.

MODÈLE N° 7 (ancien n° 10)

Art. 292 du décret sur l'organisation et le service de la gendarmerie.

GENDARMERIE NATIONALE

3e LÉGION

COMPAGNIE du Calvados

SECTION de Bayeux

BRIGADE de Rots

N° { la brigade... 142 / la section...

Du 2 avril 1942

PROCÈS-VERBAL constatant

Renseignements au sujet du trafic du marché noir pratiqué par certains cultivateurs de la circonscription

Copie

Vu, transmis par le Commandant de Section à M. le Lieut. Préfet à Bayeux

Le — 8 AVRIL 1942

Nota. — Lorsqu'il y a lieu de donner un signalement, il est placé à la suite du procès-verbal, après les signatures. L'emploi de formules imprimées peut être toléré pour les contraventions, arrestations un vertu de contraintes par corps, recherches, etc., mais seulement lorsqu'il n'y a pas de faits particuliers à relever et sous réserve de la non-opposition des autorités intéressées. Il en est de même pour les arrestations d'insoumis et de militaires déserteurs ou absents illégalement

Paris, Nancy, Limoges
Charles Lavauzelle et Cie, imp. de la Gand.
C 290 nov 42

Cejourd'hui d'hui, premier avril mil neuf cent quarante deux, à quatorze heures,

Nous, soussignés: Denis, Georges,

et, Kerdilès, François,

gendarmes à la résidence de Rots, département du Calvados, revêtus, de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs; agissant en vertu d'une lettre de Monsieur le Préfet du Calvados, en date du 21 mars 1942, jointe à une lettre anonyme dénonçant les agissements de plusieurs cultivateurs de notre circonscription se livrant au trafic du marché noir, transmission Section n° 1205/3, en date du 25 mars 1942, pour enquête, en tournée de communes, entendons:

1° à Bazenville: Monsieur Marie, Jean, adjoint-maire de la commune de Bazenville, qui nous déclare:

« Je n'ai pas connaissance que Monsieur Lemoine maire de la commune abattrait chez lui des bêtes clandestinement, il n'a d'ailleurs pas de commis à son service pour l'aider à faire ce commerce.

Personnellement, il ne m'est pas arrivé de constater aucun trafic illicite venant de cette maison.

Je ne puis vous fournir aucun renseignement au sujet de l'auteur de la lettre que vous détenez. »

Lecture faite, persiste et signe.

Entendons ensuite: Monsieur Givern, Louis, âgé de 68 ans, sans profession demeurant à Bazenville, qui nous déclare:

« Il est notoire dans la commune que Monsieur le

maire se livre au trafic du marché noir. Effectivement il abat clandestinement des bêtes à son domicile.

Actuellement, je ne suis plus autant au courant du trafic auquel se livre cet homme car il y a huit mois que j'ai quitté la maison qui est située à proximité de celle de Monsieur Lemoine. Avant cette date, j'ai vu et à plusieurs reprises, des veaux, des porcs et même des vaches être conduits dans un petit local dépendant de sa propriété, pour y être abattus. J'ai appris qu'il débitait de la viande dans plusieurs fermes de la commune, mais je ne sais pas à quel prix.

D'autre part, je sais également que Monsieur Lemoine s'est livré, pendant un certain temps, au commerce du beurre et des œufs; mais comme je vous l'ai déjà dit, depuis que je ne suis plus son voisin, je ne suis plus aussi bien au courant du trafic qu'il pratique.

En outre, je puis vous déclarer que cet homme fait un certain commerce avec les troupes d'occupation et souvent on voit des voitures allemandes dans sa propriété. »

Lecture faite, persiste et signe.

Une autre personne de Bazenville, sous le couvert de l'anonymat, nous déclare verbalement que tout le monde dans la commune sait bien que le maire fait du marché noir et qu'il abat des bêtes chez lui mais que jouissant de la sympathie générale du pays, personne ne le dénoncera. Cette personne nous déclare en outre que les bêtes sont abattues par un nommé Gillemette Roger garçon boucher, demeurant à Versonnier et qui il serait aidé dans son tra

vail par un nommé Darrieu (sans autre indication) demeurant à Bayeux, qui serait en même temps associé de Monsieur Lemoine.

Cette même personne nous cite en outre, un nommé de Courseulles, demeurant à Villiers-le-Sec qui à son avis, doit aussi participer au même trafic.

Créton : Monsieur Banville (Gustave) 59 ans, maire de la commune, entendu, nous a déclaré :

« Je ne crois pas que Madame Faracy, cultivatrice dans ma commune et désignée dans la lettre anonyme que vous me présentez, se livre au trafic du marché noir en abattant un veau par semaine, comme il en est fait mention. D'ailleurs, je crois qu'il lui serait impossible étant donné qu'elle ne possède que quatre ou cinq vaches. Sincèrement, je n'ai pas entendu parler d'elle à ce sujet.

Il n'en est pas de même pour Monsieur Poisson lequel, d'après la rumeur publique se livrerait à un commerce illicite sur une assez grande échelle. Personnellement je n'ai rien remarqué d'anormal, mais dans la commune, les habitants trouvent anormaux tous ses déplacements fréquents à Paris. J'ai également appris par la rumeur publique que Monsieur Poisson aurait chez lui un assez important stock de chaussures qu'il cherche à vendre à des prix élevés.

Il est notoire à Créton que Monsieur Poisson est affilié avec Monsieur Secorun mais j'ignore totalement les affaires que ces deux hommes peuvent traiter ensemble. Par ailleurs, Monsieur Poisson a déjà été inquiété dans une affaire de marché noir.

D'autre part, j'ai aussi entendu dire que Monsieur

Lecornu aurait vendu du sarrasin à un prix très él
En outre, cet homme a refusé de livrer des pommes de
terre à la réquisition alléguant qu'il n'en avait pa
Tout ce que je viens de vous déclarer, n'est qu'un
résumé des doléances de la population, car personne
lement je n'ai rien vu.
On a concerne la lettre anonyme que vous déten
je ne puis vous fournir le moindre renseignement
qui puisse vous permettre d'en découvrir l'auteur.
Enfin j'ajoute qu'il est parvenu à ma connaissa
que Mr. Poisson aurait un abattoir clandestin dans
ferme qu'il exploite à Vieux-Pont
Lecture faite, persiste et signe.
Entendu: Monsieur Etienne, Charles, âgé de 34 ans,
garde-champêtre de la commune de Crépon et demeu
rant au dit lieu, nous a déclaré:
« Il est notoire dans la commune que Monsieur
Poisson se livre à un trafic illicite assez important.
Il fait du commerce notamment avec de la viande, du
beurre, des œufs, et en un mot avec tout ~~ce dont il voit~~
~~ce qui lui rapporte~~
~~de l'argent à gagner~~. Il abat clandestinement
des bêtes et d'après la rumeur publique, son abattoir se
trouve à Vieux-Pont commune de
J'ai en outre appris qu'il possède dans sa maison à
Crépon un certain nombre de paires de chaussures qu'il
chercherait à vendre à un prix très élevé.
En outre Monsieur Poisson achète clandestinement des bêt
à cornes et des porcs à Monsieur Lecornu, Louis, cultivateu
à Crépon. Ce dernier qui se livre aussi au marché noi
a paraît-il vendu du sarrasin à un prix très élevé e
il a fait tout son possible pour ne pas en vendre aux

habitants du pays pour ne pas dévoiler le prix.
Je vous signale également que cet homme qui n'a pas fourni de pommes de terre à la réquisition en vendrait à Bayeux et certainement à un prix bien supérieur à la taxe.

Quant à Madame Farcy, je n'ai jamais entendu parler d'elle au sujet des trafics illicites et il est impossible qu'elle débite un veau par semaine étant donné que sa ferme est peu importante.

En ce concerne Mr Poisson, j'ajoute que cet homme se déplace fréquemment, il fait souvent le voyage de Paris et ceci certainement pour son trafic illicite. Il n'a aucune profession bien définie. Il y a quelque temps il paraissait être associé avec Monsieur Lemoine, maire de Bazenville.

Je ne puis vous fournir aucun renseignement précis pouvant vous aider à découvrir l'auteur de cette lettre anonyme, néanmoins Madame Leconte, demeurant dans la commune ne serait pas incapable de le faire ou de faire écrire une pareille. Je sais d'autre part que depuis un moment, cette femme est en très mauvais termes avec Madame Farcy. »

Lecture faite, persiste et signe.

Au cours de nos investigations, nous apprenons que le commis de Monsieur Poisson, sujet espagnol du nom de Coldeira serait en prison et cela pour avoir aidé son patron dans son commerce de marché noir. Nous nous rendons au domicile de Monsieur Poisson où est également employée la femme de ce dernier Coldeira, mais celle-ci est absente.

Le 3 avril à 10h, nous, gendarme Kerdilès, en tournée spéciale à Créon, au domicile de son patron, entendons

Madame Coldeira, née Pérez Francisca âgée de 30 ans, cuisinière au service de Monsieur Poisson à Créjon, qui déclare :

« Mon mari est en prison à la maison d'arrêt de Caen. Il a été arrêté le 4 mars dernier à la gare de Bayeux au moment où il prenait le train de 17h17 pour Paris avec deux valises chargées de 30 kilogrammes de viande de bœuf qu'il transportait jusqu'à la gare St Lazare où le patron Mr Poisson devait les prendre à la descente du train. Cette viande a été abattue à Vieux-Pont où d'ailleurs Mr Poisson possède une boucherie clandestine dans sa ferme. Là, il tue régulièrement des bêtes depuis cinq mois environ. Toute cette viande est expédiée en fraude à Paris ou les environs. C'est en général Leceff (Jean) neveu de Mr Poisson qui faisait le transport de cette viande de Vieux Pont à Bayeux.

Les deux valises de viande pour lesquelles mon mari a été pris, étaient déposées par mon patron chez Monsieur Cochard, boucher, 43, rue St Malo à Bayeux. C'est bien sur les indications et ordres de son patron que mon mari a été les prendre à cette adresse.

Quelques jours après son arrestation et quand j'ai appris les raisons pour lesquelles il était arrêté, j'ai été à la Kreiskommandantur de Bayeux demander sa libération et faire une déposition dans laquelle j'ai déclaré qu'il était simplement au service de Monsieur Poisson, et qu'à mon avis, il n'était pas responsable du trafic de celui-ci.

Mr Poisson se ravitaille en bétail un peu dans tout le pays. Monsieur Lecarme cultivateur dans la commune lui a fourni plusieurs bêtes. C'est même le commis de ce

dernier qui tue les bêtes à Vieux-Pont.

Monsieur Poisson fait actuellement du commerce avec toutes sortes de choses. Il achète des chaussures à Paris et dans d'autres villes et les vend à des prix exhorbitants.

Pour ne vous citer qu'un exemple, je vous affirme, qu'il y a deux mois environ, il a offert une paire de chaussures montantes à une personne de Ver s/mer dont je ne connais pas le nom ; il a demandé en échange trente kilos de beurre. Le beurre ainsi acheté, il le vend à Paris à raison de 120 à 130 francs le kilo.

Actuellement il n'y a que quatre paires de souliers neufs à la maison, mais j'en ai vu, il y a quelque temps jusqu'à dix paires à la fois.

Je puis vous déclarer que Monsieur Poisson a d'abord été associé pour son commerce avec Monsieur Lemoine maire de Bazenville mais depuis un moment ce dernier a cessé.

Monsieur Poisson se trouve actuellement à Paris, il a quitté Crépon mardi dernier 31 mars. A son départ, il m'a déclaré qu'il ne reviendrait sans doute pas avant le samedi 11 courant.

J'ajoute que dernièrement j'ai appris que Monsieur Lecerf (Jean) âgé de 20 ans environ, demeurant à La Chapelle Moche (Orne), neveu de Monsieur Poisson, se livre actuellement et pour son propre compte, à ce même genre de commerce. » Lecture faite, persiste et signe.

Madame Lecomte, auteur soupçonnée de la lettre anonyme étant absente ce jour, n'a pu être entendue.

Ver s/mer. Monsieur Brice (Henri) âgé de 49 ans, garde champêtre de la commune, entendu, nous a déclaré :

« Je ne puis vous fournir aucun renseignement au

sur les dénonciations contenues dans la lettre que vous détenez et visant divers cultivateurs du pays. Personnellement, je n'ai rien constaté concernant les nommés Calenge, Desfontaines et Lepailleur (Charles), cultivateurs dans la commune et cités dans la dite lettre.

Je ne puis, non plus, vous fournir aucun renseignement pouvant vous guider à découvrir l'auteur de cette lettre. »

Lecture faite, persiste et signe.

Entendu à son domicile, Monsieur Vautier (Armand), 53 ans, maire de la commune de Ver s/mer, nous a déclaré :

« A ma connaissance, je ne crois pas que les cultivateurs Calenge, Desfontaines et Lepailleur désignés dans la lettre anonyme que vous me présentez, se livreraient au trafic du marché noir.

En ce qui concerne Mme Pierre Calenge, elle a fourni intégralement les quantités de pommes de terre qui lui ont été demandées par les réquisitions, elle a en outre fourni quelques centaines de kilos aux Sœurs de Ver s/mer.

Concernant les deux autres personnes désignées, je ne puis vous donner aucune précision.

Je ne puis d'autre part, fournir la moindre indication sur l'auteur de la lettre anonyme.

Lecture faite, persiste et signe.

Nous mentionnons qu'aucun autre renseignement n'a pu être recueilli, étant donné que les cultivateurs sont assez solidaires entre eux, et que d'autre part, les ouvriers craignent, en revanche, d'être aussi dénoncés et d'être plus privés par la suite.

Entendue à son domicile, Madame Lecomte née Guéret (Louise) âgée de 55 ans, sans profession demeurant à Crépron, nous a déclaré:

« Je ne puis vous donner aucun renseignement concernant l'auteur de la lettre anonyme que vous détenez. Je vous affirme que n'y suis pour rien dans cette affaire.

Il est notoire dans la commune que les nommés Poisson et Lecornu se livrent au trafic du marché noir. Quant à Madame Farcy, je n'ai jamais entendu parler d'elle à ce sujet. Il lui est pratiquement impossible de tuer un veau par semaine comme il est déclaré dans la lettre, car elle n'exploite qu'une petite ferme et ne possède que quelques vaches.

Personnellement, je ne puis vous donner des précisions au sujet de ces accusations: tout ce que je vous dis n'est qu'un extrait des conversations du public. »

Lecture faite, persiste et signe.

Nous mentionnons 1° que M. Poisson a fait l'objet des procès-verbaux nos 318. 319 320 et 321 de notre brigade en date du 6 juillet 1941, pour abus d'un permis de circuler, achat de beurre en dehors des marchés, achat de beurre sans tickets, achat de viande de veau sans tickets.

M. Lecornu a fait l'objet du procès-verbal n° 128, en date du 30 mars 1942, pour vente de céréales sans autorisation.

Le trafic illicite de Monsieur Lemoine a été découvert au mois d'octobre 1941 et le fait a été signalé.

Deux expéditions: La première à Monsieur le Préfet du Calvados, à Caen, la deuxième, aux archives.

Fait et clos à Ryes, le 4 avril 1942.

Lecture

Fait